

## **Du neuf en déchèterie...**

Envie de changer son intérieur, d'acquérir un mobilier plus moderne, vous devez vider un logement meublé, désengorger un garage ou un grenier de vieux meubles entreposés...

Il existe déjà plusieurs solutions : vendre, donner (famille, entourage, sans oublier les recycleries ou les associations solidaires comme Emmaüs), relooker, customiser, « homestaging ».

Aujourd'hui, une nouvelle filière de valorisation se met en place progressivement sur le territoire national notamment via le réseau de déchèteries.

**La déchèterie de Sarralbe est équipée d'une nouvelle benne dédiée aux Meubles depuis le 1<sup>er</sup> août 2016.**

## **Quels déchets sont à déposer dans cette benne ?**

Meubles en bois, en plastique et en métal sont désormais à déposer dans une benne spécifique. Les matelas, fauteuils, canapés sont à présent également à déposer dans cette benne Meubles.

La mise en place de cette benne Meubles va soulager notamment la benne de tout-venant. En effet, la quantité de déchets enfouis va diminuer au profit de la valorisation matière et énergétique.

## **Comment est financée cette nouvelle filière ?**

Table, chaise, armoire, commode, canapé, matelas, cuisine,... à chaque fois que vous achetez un meuble neuf, vous financez la collecte et le recyclage d'un meuble usagé en payant une éco-participation. Et ce, que le meuble soit standard ou sur mesure. L'éco-participation sert à financer la collecte, le tri et le recyclage des meubles usagés. Le montant est déterminé par un barème national mis en place par l'éco-organisme dédié (Éco-mobilier) pour tous les meubles.

Le montant de cette éco-participation est affiché sur chaque étiquette de prix en magasin, mais aussi sur les prospectus, les catalogues et les sites internet des vendeurs de meubles.

L'éco-participation est encaissée par le magasin à chaque achat, puis reversée à Éco-mobilier qui la gère et l'utilise dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'État.

## **Comment est calculée cette éco-participation ?**

Le montant de l'éco-participation s'ajoute au prix du meuble. Il dépend du type de produits et de critères correspondants :

- en fonction des dimensions pour la literie,
- en fonction du nombre de places pour les sièges,
- en fonction du poids pour tous les autres meubles.

## **Que deviennent les meubles usagés ?**

Une fois la benne Meubles pleine, elle est transportée vers le centre de tri de Maizières-Lès-Metz. Le contenu y est trié par famille de matériaux et envoyés vers les filières de valorisation.

Les meubles rembourrés sont composés de plusieurs matériaux et n'ont pas tous la même forme. Ils nécessitent donc d'être démantelés pour être recyclés ou d'être broyés afin, par exemple, de servir dans les cimenteries comme combustibles. C'est ce qu'on appelle la valorisation énergétique.

Les meubles en bois sont acheminés dans les Vosges chez Egger à Rambervillers. Ils y sont broyés, notamment pour faire des panneaux de particules.

Les meubles en plastique, quant à eux, sont triés par catégories de plastiques à Pagny-sur-Meuse par la société Derichbourg. Ils sont ensuite broyés et transformés en billes pour servir, entre autres, à fabriquer des tuyaux.

### **Et les matelas ?**

Les matelas sont démantelés à Toul chez Envie 2E, afin notamment de récupérer la mousse car elle peut être utilisée pour fabriquer des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

Il y a encore deux ans, la plupart des matelas usagés étaient enfouis. Aujourd'hui des usines tournent à plein régime pour les recycler. Une nouvelle filière de recyclage est née... Rembourrages pour l'automobile, isolants pour le bâtiment, tatamis et tapis de jeu pour les enfants, mousses de protection pour les emballages ... aujourd'hui plus de 80% d'un matelas est valorisé !

**N'hésitez pas à demander conseil au gardien lors de votre visite sur la déchèterie. Il sera vous indiquer dans quelle benne trier vos différents déchets.**